



Département de gestion immobilière

C/. Pie XII, n° 4 -1°

12 580 -Benicarló (Castellón)

www.febrerfincas.com

Téléphone : 964471462 WhatsApp : 621381669

COM. SOUTENIR. RÉSIDENTIEL PERLA BLANCA III

Par la présente, et suivant instructions du président, l'Assemblée Générale Ordinaire que tiendra le Conseil des Propriétaires est convoquée le samedi 3 février 2024 prochain à 09h00 sur première convocation, et 09h30 sur deuxième convocation. qui aura lieu chez FEBRER ASESORES, Calle Pío XII, 4 BAJO, pour connaître les enjeux et adopter les accords appropriés, selon ce qui suit :

ORDRE DU JOUR

- 1.-Lecture et approbation du procès-verbal précédent
- 2.-État des comptes de l'exercice 2022-2023
- 3.-Possibilité de changer d'année comptable. Proposition du 01-01 au 31-12. prise de décision
- 4.-Budget de l'exercice 2023-2024
- 5.-Élection des postes communautaires
- 6.-Agir devant les propriétaires débiteurs
- 7.-Possibilité d'installer un écran dynamique dans la communauté. prise de décision
- 8.-Possibilité d'adapter un espace solarium à usage commun. prise de décision
- 9.- Possibilité d'installer une borne de recharge pour véhicule. Prise de décision.
- 10.-Proposition de changement d'entreprise d'entretien de la piscine. Prise de décision.
- 11.-Déplacement de la climatisation de l'appartement 52 vers la jardinière située dans le parking
- 12.-Demandes et questions

Votre assistance personnelle coûte plus cher, et si vous n'êtes pas en mesure de le faire, vous pouvez accorder votre représentation en faveur de la personne que vous jugez appropriée, en signant l'autorisation qui apparaît à cet effet au bas de cet appel.

Peñíscola, le 15 janvier 2024

NOTE : Conformément aux dispositions de l'art. 16-2 de la loi 8 du 6-4-99 réformant la loi 49 du 21-7-60 relative à la Propriété Horizontale, les Propriétaires ayant des recettes impayées sont répertoriés et sont prévenus que l'art. 15-2° prévoit qu'ils n'auront pas le droit de voter si, au début de l'Assemblée, ils ne sont pas à jour du paiement de toutes les dettes et ne les ont pas contestés en justice ou n'ont pas procédé à la consignation judiciaire ou notariée du montant dû. .

Propriété	Dettes
APT.1	30h00
APT.5	575,73
APT.11	272.37
APT.21	3 660,07
APT.24	1 871,69
APT.27	842.10
APT.32	6 451,47

APT.34	312.35
APT.36	3 471,26
APT.38	224,89
APT.39	502.24
APT.45	212,67
APT.46	209,90
APT.47	374,82
APT.49	194,90
APT.50	227,91
APT.53	252.36
APT.60	194,90
APT.61	106.39
APT.68	382,88
APT.69	102h30
APT.72	239,88
APT.75	622,85
APT.78	1 039,92
APT.80	427.29
PK-102	77.25
PK-103	77.25
Dette totale	22 957,64

Le Président,
PAR LE SECRETRIO - ADMINISTRATEUR



ORGANISME ADMINISTRATIF FEBRER, SLP
PP Carlos Febrer Roig

----- Réunion samedi 3 février 2024

AUTORISATION

J'accorde ma représentation à _____ afin qu'il puisse, en mon nom, assister à l'assemblée mentionnée dans la présente convocation et prendre toute résolution qu'il juge appropriée. (numéro de maison _____)

D/Mme. _____
Numéro DNI _____

Signature (essentielle)